

AVIS

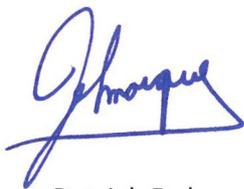
Il est porté à la connaissance du public que par décision ministérielle du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité EAU/AUT/23/1070 du 27 juin 2024, la société Cloos SA est autorisée à réaliser trois forages de reconnaissance dans le cadre de la mise en conformité de Cloos SA à Bridel.

Le dossier y relatif est déposé à la maison communale pendant la période du 12 juillet 2024 au 15 août 2024 inclus pour prise de connaissance par le public.

Conformément à l'article 25 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours contre la décision d'autorisation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif statuant comme juge du fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Walferdange, le 12 juillet 2024.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber